

LES JEUNES NEETS DE 16 ET 17 ANS À CHARGE D'ALLOCATAIRES EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2022

Sur la période couverte par précédente Convention d'objectifs et de gestion de la Branche famille (2018-2022), les Caf ont poursuivi leurs engagements auprès de la jeunesse grâce à divers dispositifs, tels que les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (Reapp), les points d'accueil et d'écoute jeunes, ou encore leur soutien aux foyers des jeunes travailleurs.

En 2020, le décret n°2020-978, résultant du Plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, a par ailleurs instauré le dispositif « 1jeune1solution ». À travers des offres de formations, d'emploi, des aides financières et des propositions d'accompagnement, ce dispositif cible les jeunes en situation de décrochage scolaire et vise à garantir « un parcours de formations pour tous les jeunes », dans l'objectif de « rompre la reproduction de la pauvreté ». Le bilan régional pour l'Île-de-France¹ du Plan de lutte contre la pauvreté et la précarité offre un état des lieux des montants alloués aux différents relais départementaux ou régionaux de cette initiative. En revanche, il ne permet pas de connaître le profil des jeunes concernés.

Dans ce contexte, ce Bulletin d'Information propose quelques éléments d'analyse socio-économique sur les jeunes franciliens inactifs à charge de leurs parents allocataires, communément appelés Neets, car ils ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation². Cette publication complète ainsi celle réalisée précédemment à partir des données allocataires au 31 décembre 2017³ et permet de clore la période courant de fin 2017 à fin 2022.

Deux principales tendances se dégagent de cette étude. La première concerne la forte baisse du nombre de jeunes Neets à charge d'allocataires entre fin 2017 et fin 2022, qui peut en partie s'expliquer par la mise en place du dispositif « 1jeune1solution ». La seconde tendance montre que ce jeune public inactif continue de vivre principalement dans des familles exposées à la précarité économique.

CHIFFRES CLÉS EN DÉCEMBRE 2022

240 300

jeunes de 16-17 ans
vivent dans un foyer allocataire

11 000

jeunes de 16-17 ans
à charge d'allocataires ne sont ni en études,
ni en emploi, ni en formation

62 %

des familles allocataires
ayant la charge d'au moins un jeune Neet
vivent sous le seuil de bas revenus

3 000

Neets à charge d'allocataires
vivent dans un quartier prioritaire
de la politique de la ville

(1) Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Octobre 2021, Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : Le point sur la mise en œuvre 2018-2021, Rapport d'étape national

(2) Neet est l'acronyme pour « Not in education, employment or training ».

(3) E. Pascal, « Les jeunes inactifs âgés de 16 à 17 ans, en Île-de-France, en 2017 », Bulletin d'Information, n°69, juin 2019

ÉVOLUTIONS ENTRE 2017 ET 2022 DU NOMBRE DE JEUNES NEETS À CHARGE D'ALLOCATAIRES

Entre 2017 et 2022, le nombre de jeunes de 16-17 ans couverts par la Caf a augmenté

À la fin de l'année 2022, l'Île-de-France compte 240 300 jeunes de 16 et 17 ans vivant dans un foyer allocataire. Alors qu'en 2017 ils étaient 224 500, il s'agit d'une augmentation de 7,0 % au niveau régional, principalement portée par les départements de la Seine-Saint-Denis (+9,6 %), de l'Essonne (+9,9 %) et du Val-d'Oise (+10,1 %) (cf. figure 1).

Le nombre de jeunes inactifs a diminué

Parmi ces jeunes âgés de 16 à 17 ans révolus, 227 300 sont scolarisés ou étudiants, 1 500 sont salariés ou apprentis et 11 000 ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

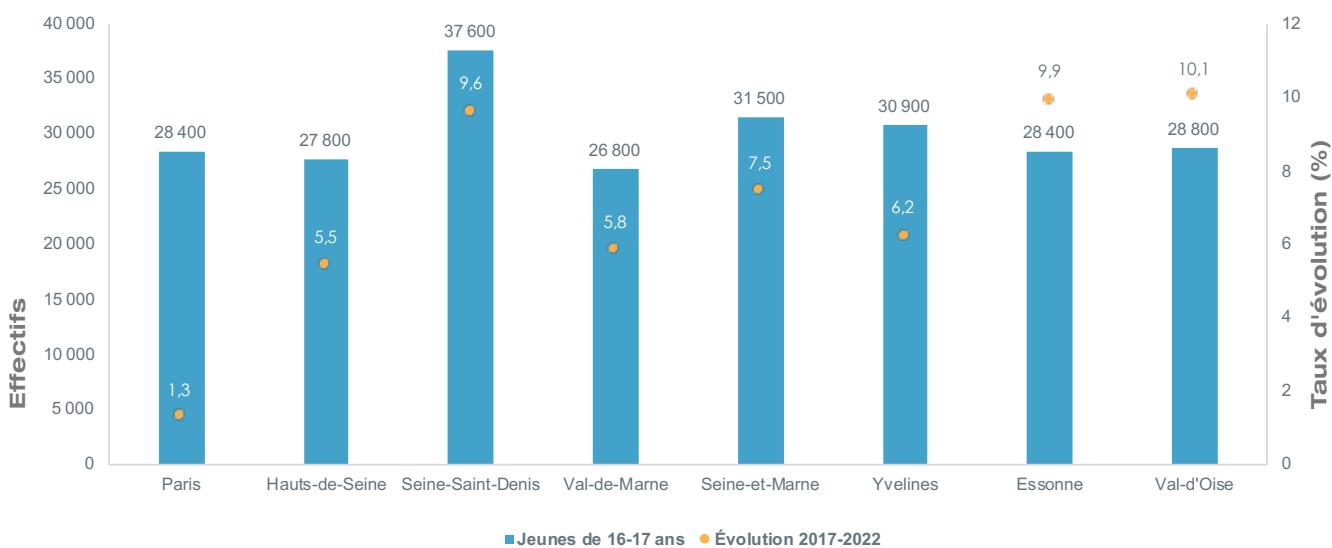
Entre 2017 et 2022, le nombre de Neets, ainsi que celui des salariés ou apprentis, ont baissé en Île-de-France (respectivement -20,8 % et -14,9 %), alors que dans le même temps, le nombre de jeunes poursuivant leur scolarité a augmenté (+12,3 %) (cf. figure 2).

Les données présentées dans ce Bulletin d'information traitent des enfants à charge de leurs parents au sens des prestations familiales, âgés de 16 à 17 ans révolus.

Les Caf sont en mesure de saisir l'activité des enfants à partir des déclarations de scolarisation, des certificats de scolarité nécessaires pour percevoir l'Allocation de rentrée scolaire et des autres justificatifs fournis par les parents, pour attester d'une activité salariée par exemple. Ainsi, 6 catégories peuvent caractériser le statut de l'enfant : scolarisé ou étudiant, salarié ou apprenti, sans activité, infirme, autre et inconnu.

Le champ couvert par cette étude est celui des enfants sans activité, à l'activité autre ou inconnue.

Figure 1. Nombre de jeunes de 16-17 ans couverts par la Caf en 2022 et évolution entre 2017 et 2022

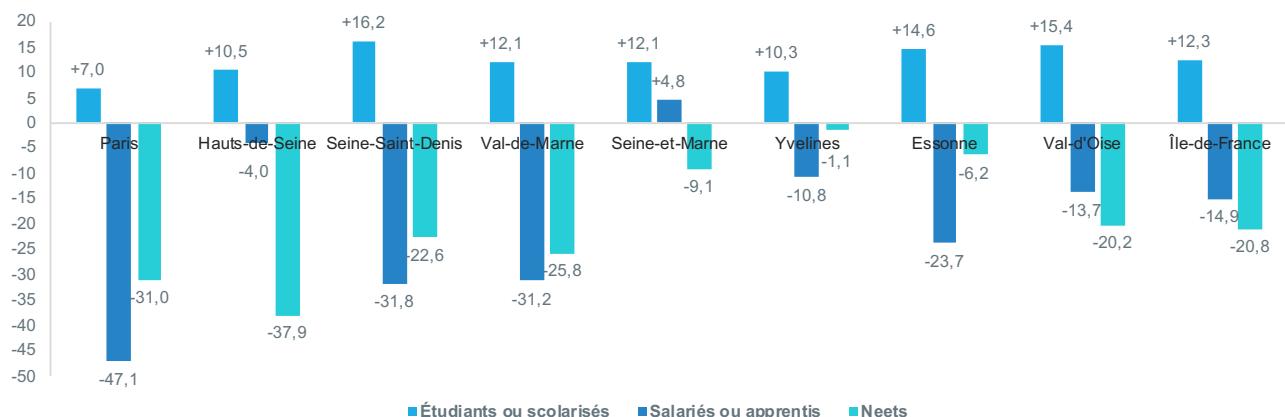


Source : Caf en Île-de-France, FR6⁴ décembre 2022.

Lecture : En Essonne, en 2022, le nombre de jeunes de 16-17 ans à charge de leurs parents est de 28 400 et a augmenté de 9,9 % depuis 2017.

(4) Données consolidées à 6 mois.

Figure 2. Évolution du nombre de jeunes de 16-17 ans couverts par la Caf entre 2017 et 2022, selon l'activité, en %



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En Île-de-France, le nombre de Neets a baissé de 20,8 % entre fin 2017 et fin 2022.

La baisse du nombre de Neets a été relativement plus forte à Paris et dans les départements de la petite couronne (entre 1,8 et 17,1 points au-dessus de la moyenne régionale) que dans les départements de la grande couronne (entre -19,7 et -0,6 points sous la moyenne régionale).

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DES JEUNES NEETS ET DE LEURS FAMILLES

En 2022, les Neets vivent plus souvent au sein de familles monoparentales et sont principalement des jeunes hommes

L'inactivité des jeunes de 16 et 17 ans à charge d'allocataires concerne principalement les jeunes hommes (56,3 %), indifféremment du département d'origine (cf. figure 3).

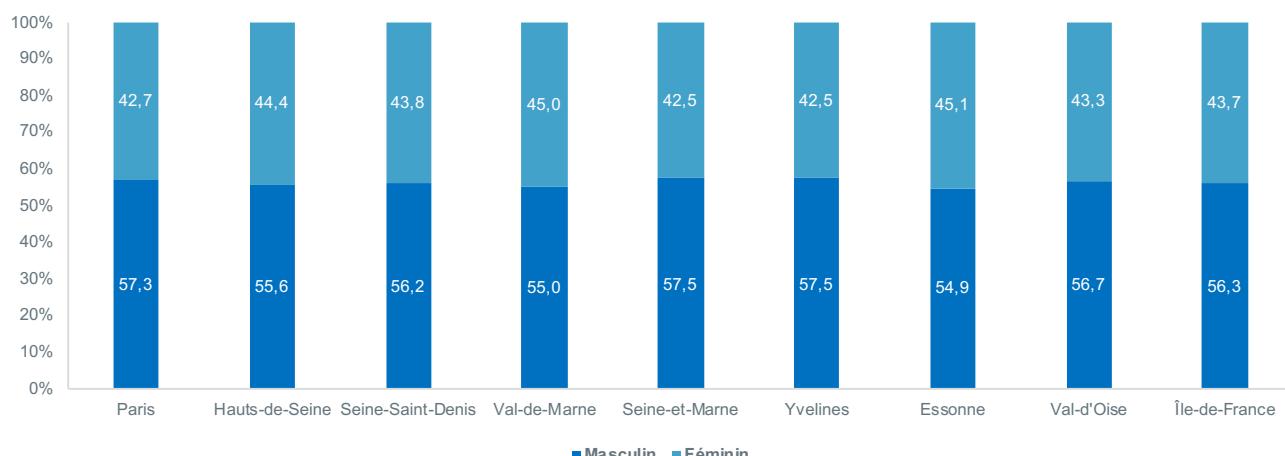
En Île-de-France, les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les foyers allocataires comprenant au moins un jeune de 16 ou 17 ans inactif : 4,5 Neets couverts par la Caf sur 10 vivent dans une famille monoparentale alors qu'ils sont 3,4 sur 10

parmi l'ensemble des jeunes de 16 ou 17 ans couverts (cf. figure 4.A). Les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines se distinguent avec des taux près de 5 points supérieurs à la moyenne régionale. Seuls la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise affichent des taux en deçà de la moyenne régionale : -4,5 points dans le premier cas et -6 points dans le second.

En 2022, les Neets vivent majoritairement dans des familles nombreuses

Les familles nombreuses, c'est-à-dire ayant au moins 3 enfants à charge, se trouvent surreprésentées parmi les familles comprenant au moins un jeune inactif. En effet, dans ce cas, la part de ces familles est supérieure de 6 points à celle observée parmi l'ensemble des familles allocataires ayant au moins un enfant à charge de 16-17 ans (cf. figure 4.B). Cet écart est principalement lié à la surreprésentation des familles ayant 4 enfants et plus parmi les foyers comprenant au moins un jeune Neet. Les Hauts-de-Seine sont le seul département où les familles nombreuses sont sous-représentées (-5,6 points).

Figure 3. Répartition des jeunes Neets à charge d'allocataires selon le sexe, 2022, en %

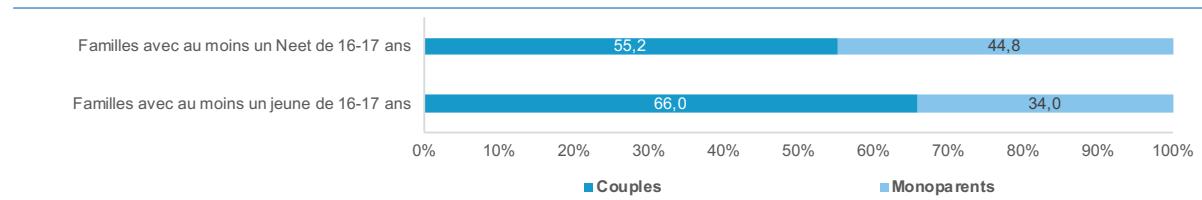


Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, en Île-de-France, les femmes représentent 43,7 % des jeunes inactifs de 16 à 17 ans révolus à charge d'allocataires.

Figure 4. Situation conjugale des allocataires ayant au moins un jeune de 16 et 17 ans à charge 2022, en %

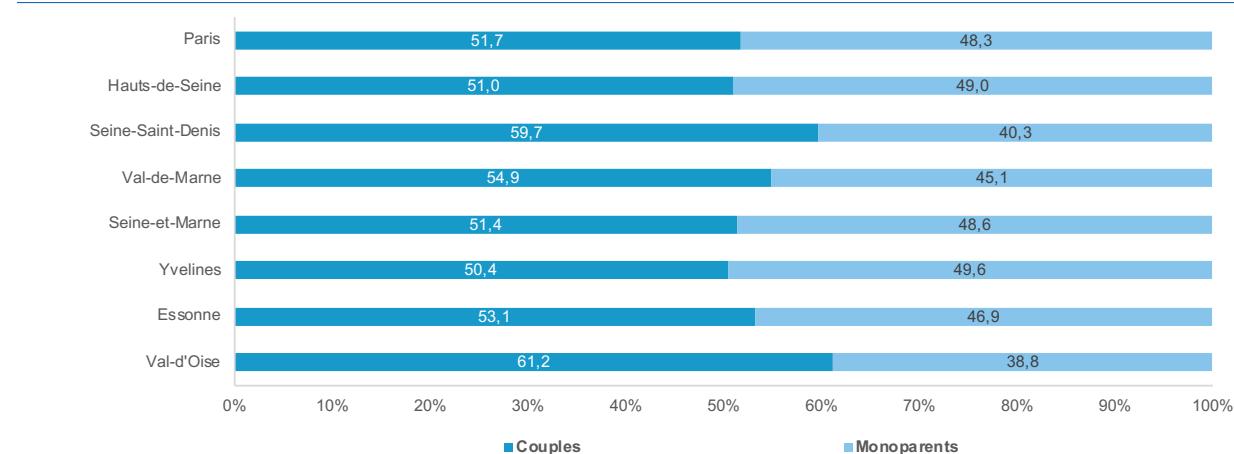
A. La situation familiale



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 66,0 % des allocataires ayant au moins un jeune de 16-17 ans à charge sont en couples. Pour les allocataires ayant la charge d'un jeune inactif de 16 ou 17 ans cette part descend à 55,2 %.

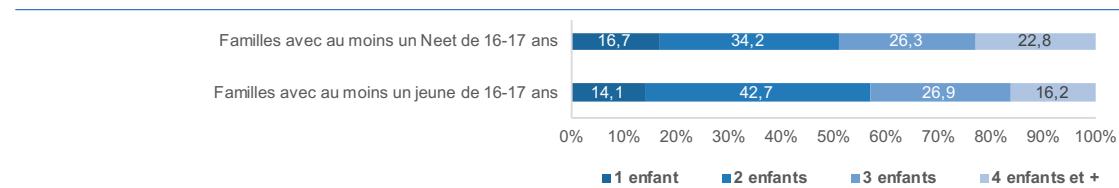
Déclinaison départementale pour les foyers comprenant au moins un jeune Neet



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, à Paris, 51,7 % des allocataires ayant au moins un jeune Neet à charge sont en couple.

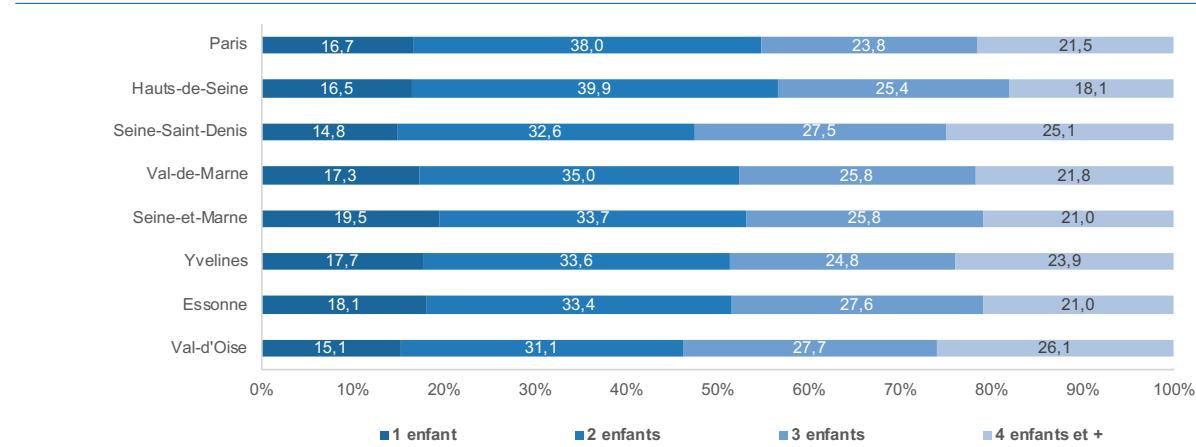
B. Nombre d'enfants à charge au sein des familles comprenant au moins un jeune de 16 ou 17 ans



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 26,9 % des familles comprenant au moins un jeune de 16-17 ans ont 3 enfants à charge. Pour celles comprenant au moins un jeune de 16 ou 17 ans inactif, la part atteint 26,3 %.

Déclinaison départementale pour les foyers comprenant au moins un jeune Neet



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, dans le Val-d'Oise, 26,1 % des familles allocataires comprenant au moins un jeune Neet ont au moins 4 enfants à charge.

Dans les foyers des Neets, les parents sont plus souvent inactifs

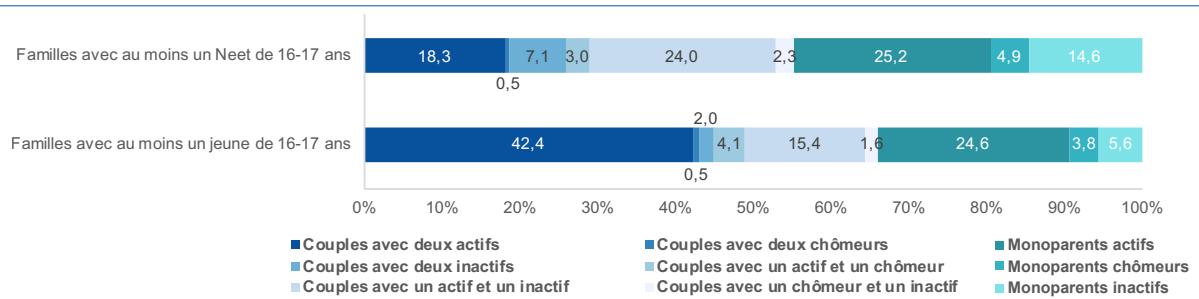
Dans un peu plus de 4 foyers allocataires avec au moins un jeune Neet sur 10 tous les parents sont des actifs occupés, c'est-à-dire exercent un emploi (cf. figure 5). Si les parts des familles monoparentales dont le parent est en emploi sont comparables entre les foyers comprenant des jeunes Neets et l'ensemble des foyers ayant au moins un jeune de 16 ou 17 ans à charge, ce n'est pas le cas des foyers biparentaux dont les deux parents sont en emploi. Il y a en effet 2,3 fois moins de couples biactifs parmi les foyers avec un Neet que parmi l'ensemble des foyers ayant à charge des jeunes de 16-17 ans.

Par ailleurs, il est aussi plus fréquent pour les jeunes Neets de vivre dans des foyers dont le ou les parents

sont inactifs. Les familles biparentales entièrement inactives sont ainsi 3,6 fois plus représentées chez les Neets, et les familles monoparentales inactives 2,6 fois plus. Enfin, les foyers biparentaux comprenant un actif en emploi et un inactif, ceux comprenant une personne au chômage et un inactif, ainsi que les monoparents au chômage sont également surreprésentés chez les jeunes Neets: respectivement 1,6, 1,4 et 1,3 fois plus.

Finalement, les familles des jeunes Neets combinent plus fréquemment des facteurs de vulnérabilité sociale tels que la monoparentalité, un nombre d'enfants relativement élevé par foyer ou l'inactivité des parents.

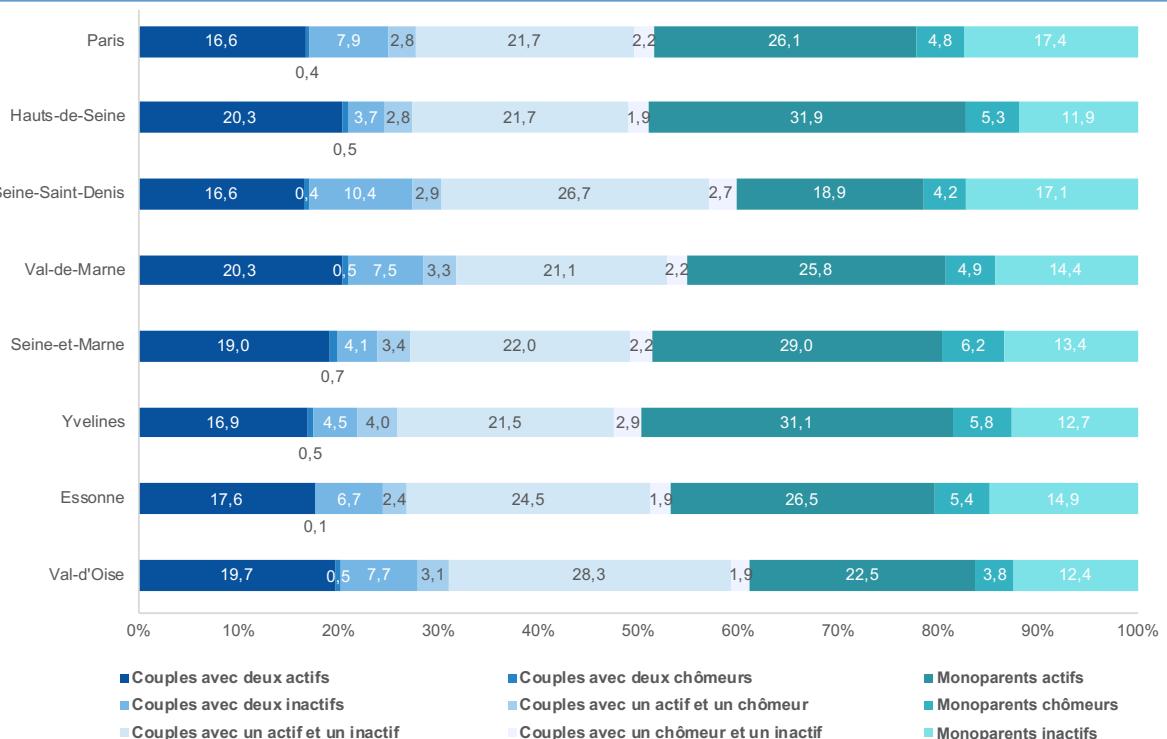
Figure 5. Activité des parents des jeunes selon la situation familiale, en 2022, en %



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, en Île-de-France, les familles monoparentales dont le parent est en emploi représentent 25,2 % des foyers allocataires comprenant au moins un Neet de 16-17 ans.

Déclinaison départementale pour les foyers comprenant au moins un jeune Neet



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, en Seine-et-Marne, 29,0 % des foyers allocataires avec un moins un Neet de 16-17 ans à charge sont des familles monoparentales dont le parent est en emploi.

LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE DES FAMILLES COMPRENANT DES JEUNES INACTIFS

Plusieurs indicateurs peuvent traduire le niveau de précarité économique des foyers allocataires. À partir des données des Caf, cette précarité peut s'appréhender à travers le type de prestations perçues, le poids de ces prestations dans les revenus des foyers ou encore la part des foyers à bas revenus. Par ailleurs, la part des foyers résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) constitue un indicateur complémentaire, relatif au niveau de précarité économique observé dans l'environnement résidentiel des foyers.

Les foyers des jeunes Neets sont plus susceptibles de percevoir des aides personnelles au logement ou des compléments de revenus

Les prestations accessibles uniquement sous conditions de ressources sont fortement surreprésentées au sein des foyers allocataires ayant au moins un Neet de 16 ou 17 ans à charge (cf. figure 6). En effet, les foyers ne percevant que des prestations liées au logement sont 11,9 fois⁵ plus représentés chez les jeunes Neets que parmi l'ensemble des enfants de 16 ou 17 ans couverts par la Caf (+2,5 points). Ceux ne percevant que des compléments de revenus le sont 5,1 fois plus (+3,8 points). Lorsque les prestations sont combinées, les foyers cumulant des aides aux logements ou des compléments de revenu avec d'autres prestations sont également surreprésentés parmi ceux ayant à leur charge au moins un enfant inactif de 16 ou 17 ans : pour ces foyers, le cumul des pres-

tations liées à l'enfance et au logement est 1,4 fois plus fréquent, le cumul des prestations concernant l'enfance et d'au moins un complément de revenus l'est 1,5 fois et le cumul des prestations de logement avec au moins un complément de revenus l'est 13,9 fois (+3,8 points). En revanche, le cumul de toutes les catégories de prestations est relativement moins fréquent pour les familles allocataires des jeunes Neets.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

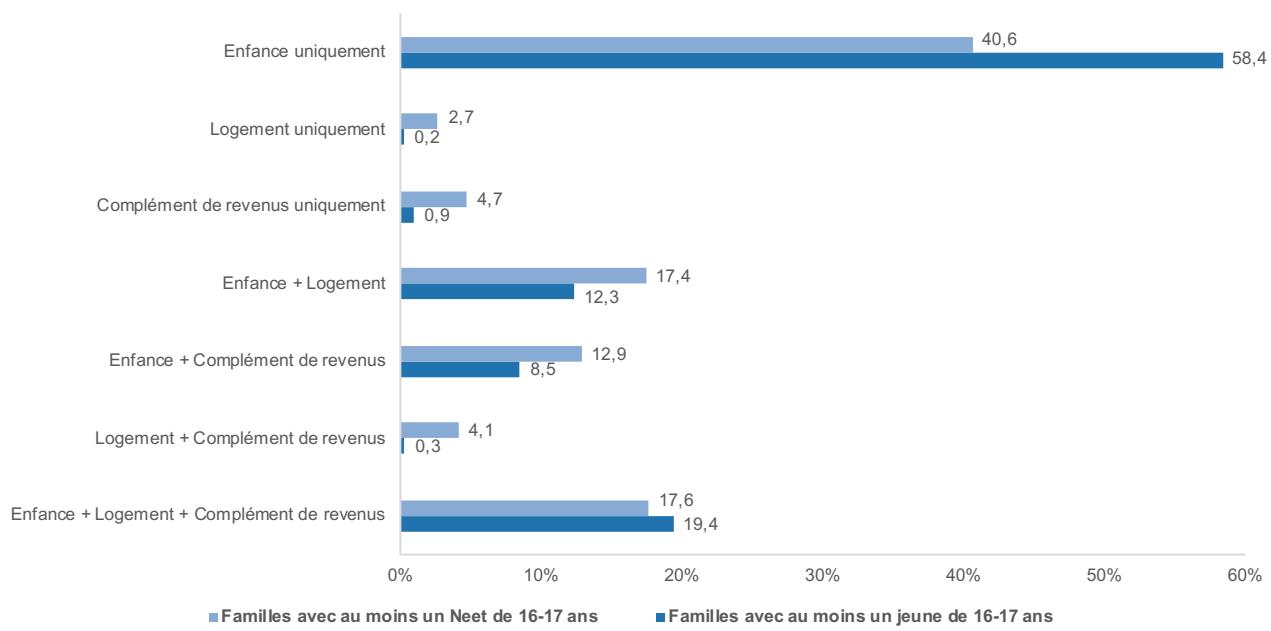
Les catégories de prestations sont construites comme suit :

Enfance : prime de naissance, prestation partagée d'éducation de l'enfant, complément de mode de garde, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocations familiales, l'allocation journalière de présence parentale, allocation éducation enfant handicapé, allocation de soutien familial.

Logement : allocation de logement familial, allocation de logement social, aide personnalisée au logement.

Compléments de revenus : revenu de solidarité active, prime d'activité, allocation journalière du proche aidant, allocation adulte handicapé, complément de l'allocation adulte handicapé.

Figure 6. Types de prestations perçues par les foyers allocataires ayant au moins un jeune de 16 ou 17 ans à charge en 2022, en %



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 40,6 % des familles avec au moins un jeune Neet à charge sont des familles percevant uniquement des prestations liées à l'enfance.

(5) Sur la figure 6, les valeurs indiquées sont arrondies.

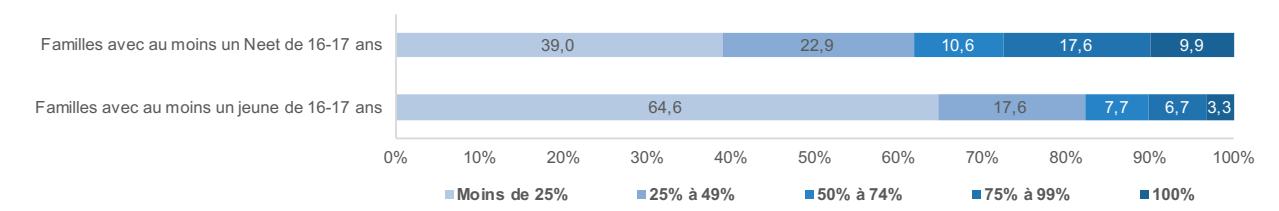
En 2022, les ressources des familles allocataires comprenant au moins un jeune Neet dépendent nettement plus des prestations

Le niveau de dépendance aux prestations apporte une information complémentaire quant à la précarité économique des foyers allocataires. Il correspond à la part des aides sociales dans les revenus des foyers.

Les familles avec au moins un jeune Neet à charge sont plus fréquemment des familles dont la précarité économique est marquée. En effet, parmi ces foyers allocataires, ceux dont les ressources dépendent le moins des prestations sociales (à moins de 25 %) sont fortement sous-représentés : cette situation

est 1,7 fois moins fréquente que parmi l'ensemble des foyers allocataires ayant un enfant de 16 ou 17 ans à charge (cf. figure 7). À l'inverse, les 2ème et 3ème tranches de dépendance aux prestations (de 25 à moins de 50 % et de 50 à moins de 75 %) sont respectivement 1,3 et 1,4 fois plus fréquentes parmi les foyers des jeunes Neets. Cette surreprésentation s'accentue lorsque la dépendance dépasse les trois quarts du revenu (cas 2,6 fois plus fréquent pour les foyers des Neets) et elle atteint son maximum lorsque la totalité des revenus est composée des prestations (cas 3 fois plus fréquent). Au niveau départemental, les Hauts-de-Seine se distinguent par le plus faible niveau de dépendance aux prestations des foyers allocataires comprenant au moins un jeune Neet qui y résident.

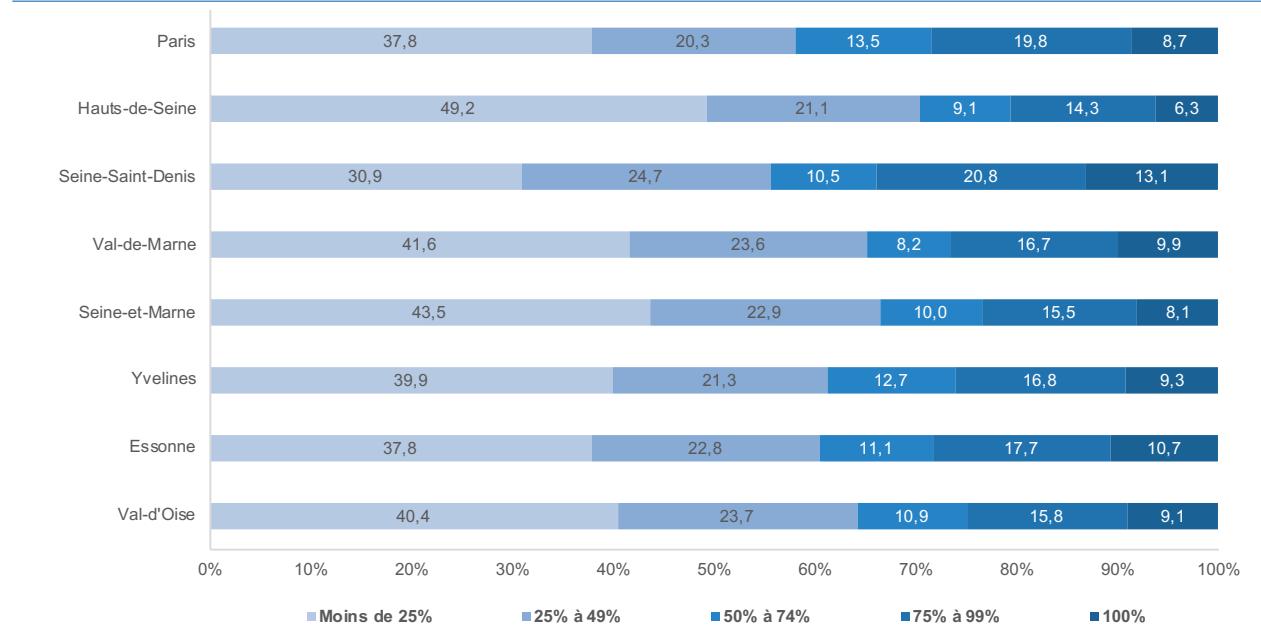
Figure 7. Niveau de dépendance aux prestations des foyers allocataires ayant à charge au moins un enfant de 16 ou 17 ans, en 2022, en %



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 17,6 % des familles avec au moins un Neet à charge sont dépendantes aux prestations entre 75 % et 99 %.

Déclinaison départementale pour les foyers comprenant au moins un jeune Neet



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, dans le Val-de-Marne, 16,7 % des familles avec au moins un Neet à charge sont dépendantes aux prestations entre 75 % et 99 %.

6 600 foyers allocataires avec au moins un jeune Neet vivent sous le seuil de bas revenus

Fin décembre 2022, 73 900 familles allocataires avec au moins un jeune de 16-17 ans sont considérées à bas revenus⁶ en Île-de-France. Cela représente un tiers d'entre elles (32,4 %). Parmi ces foyers, 6 600 familles comprennent au moins un jeune Neet. Cela représente 62,3 % des familles avec des jeunes Neets à charge, ce qui révèle l'exposition beaucoup plus forte de cette catégorie d'enfants à la pauvreté économique et le plus grand risque de décrochage scolaire des enfants vivant dans des familles précaires (cf. figure 8). Au regard des bas revenus, les écarts les plus forts entre les foyers des jeunes Neets et l'ensemble des familles comprenant des jeunes de 16 ou 17 ans sont constatés dans les Yvelines (2,6 fois plus), à Paris, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-et-Marne et en Essonne (2,1 fois plus).

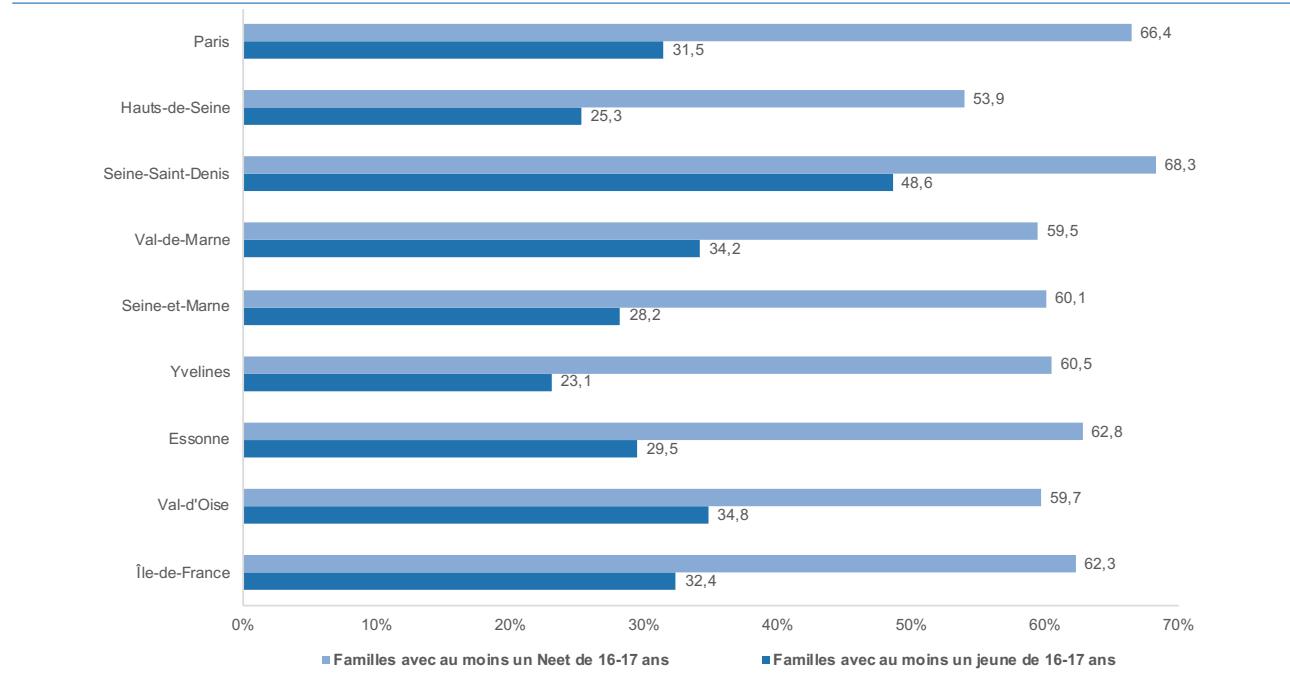
3 000 jeunes Neets couverts par la Caf vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

En Île-de-France en 2022, les quartiers prioritaires de la politique de la ville⁷ (QPV) regroupent 42 800 jeunes de 16-17 ans couverts par la Caf, dont 3 000 Neets. Ainsi, à l'échelle régionale, les jeunes inactifs de 16-17 ans représentent 4,6 % des jeunes de cette tranche d'âge couverts par la caf, mais ils constituent 7,0 % des 16-17 couverts en QPV (cf. figure 9).

Quel que soit le département, la part des jeunes inactifs parmi les enfants de 16 ou 17 ans couverts par la Caf est toujours plus importante dans les QPV que dans l'ensemble du territoire considéré. En Seine-et-Marne et à Paris, les parts des Neets parmi les enfants couverts en QPV sont les plus importantes de la région (respectivement 8,4 % et 7,8 %). Avec les Yvelines, Paris constitue également l'un des territoires où les écarts entre les parts départementales et celles observées en QPV sont les plus élevés (les jeunes Neets y sont 2,1 fois plus représentés dans les QPV). En Seine-Saint-Denis, la part des Neets parmi les enfants de 16 et 17 ans couverts dans les QPV est de 7,0 %. Dans ce cas, elle est donc proche de la part des Neets observées parmi l'ensemble des jeunes de 16 ou 17 ans couverts par la Caf dans le département (6,8 %), ce qui s'explique notamment par le grand nombre de QPV présents sur ce territoire.

En Île-de-France, 27,4 % des jeunes Neets couverts par la Caf résident ainsi dans un QPV en décembre 2022 contre seulement 17,8 % de l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge couverts par la Branche Famille. Dans les Yvelines et à Paris, la part des jeunes Neets en QPV est 2 fois plus élevée que celle de l'ensemble des jeunes couverts en QPV (respectivement 22,5 % contre 10,9 % et 20,2 % contre 9,7 %). À l'image du constat effectué précédemment, la Seine-Saint-Denis se distingue par un écart beaucoup plus faible : 46,4 % des jeunes Neets de ce département résident dans un QPV contre 43,5 % de l'ensemble des jeunes couverts par la Caf.

Figure 8. Part des familles à bas revenus parmi les foyers ayant la charge d'au moins un enfant de 16 ou 17 ans en 2022, en %



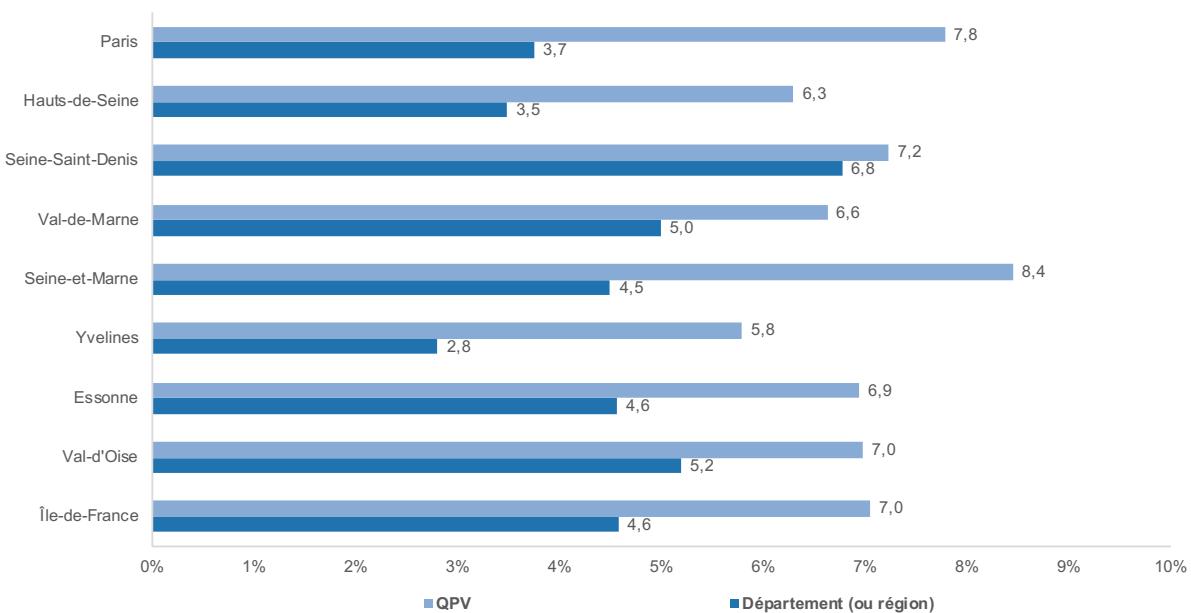
Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 62,3 % des familles allocataires avec au moins un jeune Neet à charge se trouvent sous le seuil de bas revenus.

(6) Avec les données des Caf, le taux de pauvreté s'évalue selon un seuil de bas revenus calculé par l'Insee. Celui-ci correspond à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil était de 1 167 euros par mois et par unité de consommation en 2022.

(7) Géographie 2015.

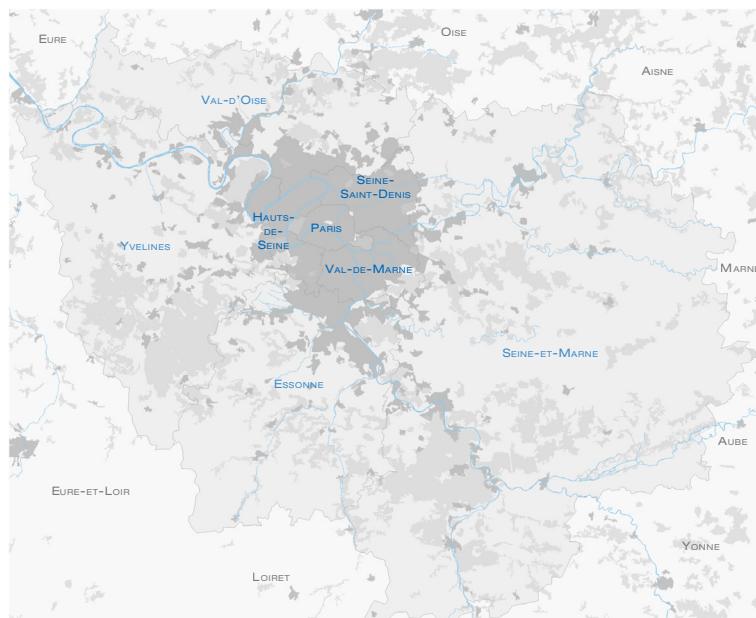
Figure 9. Part des jeunes Neets parmi l'ensemble des enfants de 16 ou 17 ans couverts par la Caf, selon la résidence en QPV, en 2022, en %



Source : Caf en Île-de-France, FR6 décembre 2022.

Lecture : En 2022, les jeunes Neets représentent 4,6 % des enfants de 16 ou 17 ans couverts par la Caf en Île-de-France. Ils représentent en revanche 7,0 % des enfants de cette tranche d'âge couverts en QPV.

Emmanuelle Pascal
Ctrad – Caf en Île-de-France



Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad,
service d'études des Caf en Île-de-France.

Directeur de la publication : Robert Ligier ■
Auteurs : Emmanuelle Pascal ■ Luc Guibard (dir.) ■
Traitements : Emmanuelle Pascal ■
Conception et réalisation graphique : Myriam Breitman ■
Numéro ISSN 3040-6544
Courriel : ctrad@caf94.caf.fr
Site : www.ctrad-caf-idf.fr